

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Consultation informelle avec les Directeurs des pêches
(4 juin 2012, Nouméa, Nouvelle-Calédonie)

Document de travail 2

Original: Anglais

Proposition pour une démarche régionale d'amélioration de la gestion des pêcheries d'holothuries

Programme Pêche côtière
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/coastfish



Consultation informelle des Directeurs des pêches – 4 juin 2012

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
BP D5 • 98848 Nouméa Cedex • Nouvelle-Calédonie
Tél : +687 262000 • Fax : +687 263818 • www.spc.int

Secretariat of the Pacific Community
BP D5 • 98848 Noumea Cedex • New Caledonia
Tel: +687 262000 • Fax: +687 263818 • www.spc.int

Proposition pour une démarche régionale d'amélioration de la gestion des pêcheries d'holothuries

Vue d'ensemble

1. Voilà des siècles que les holothuries, et la bêche-de-mer qui en est dérivée, sont exploitées et transformées dans le Pacifique en vue de leur exportation vers les marchés asiatiques. D'importantes captures d'holothuries ont été enregistrées de tout temps dans la région. Au cours des dernières années, la demande a considérablement augmenté, poussant les prix à la hausse et encourageant une exploitation non viable. En valeur, les exportations de bêche-de-mer du Pacifique viennent en deuxième position, après les thonidés, alors qu'elles sont très mal gérées dans la plupart des cas. Même lorsque les stocks ont atteint le seuil de surexploitation au milieu de la dernière décennie, les exportations de bêche-de-mer représentaient une valeur annuelle de plus de 50 millions de dollars É.U. Avec une meilleure gestion et compte tenu des prix élevés du moment, les captures pourraient valoir bien plus, mais cette richesse et ces revenus potentiels échappent aux communautés côtières.
2. Ce document fait valoir qu'il est temps que ces pêcheries reçoivent leur part de l'attention accordée à la gestion des thonidés, et que cela pourrait se faire par le même genre de programmes sous-régionaux. Les récentes conférences ont mis l'accent sur les problèmes ainsi que sur certaines opportunités.

Atelier sur la gestion des pêcheries d'holothuries

3. Du 15 au 18 novembre, les agents de la CPS ont pris part à un atelier conjointement organisé à Nadi (Îles Fidji), par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR). Quinze participants y représentaient 12 États et Territoires insulaires océaniques dotés de dispositifs de gestion plus ou moins élaborés. L'atelier a permis de recenser divers domaines dans lesquels il serait utile de développer la recherche, la formation et l'assistance, et de définir les principaux besoins, à savoir :
 - l'élaboration de plans avisés de gestion des pêcheries nationales dans les États et Territoires insulaires océaniques qui n'en ont pas encore ;
 - le développement des moyens d'application des lois dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques ; à l'heure actuelle, la formation dans ce domaine est minime, voire inexistante, pour ce qui est de la pêche côtière ;
 - la nécessité d'améliorer l'image de l'exploitation des holothuries, compte tenu de leur importance pour les communautés côtières ;
 - l'amélioration de l'information sur les marchés et sur les prix ;
 - la nécessité de constituer un réseau régional d'échange régulier des expériences et des informations.

Réunion pour l'étude des grandes problématiques de la filière holothuries dans le Pacifique

4. Des chercheurs et des représentants d'organismes techniques, d'organisations régionales et de bailleurs de fonds se sont réunis à Wollongong (Australie), le 3 avril, pour évoquer les difficultés du secteur et y trouver des solutions. Plusieurs donateurs sont prêts à allouer des fonds pour faciliter ce processus, et la Banque mondiale pourrait bientôt être en mesure de mobiliser une importante aide financière dans le cadre de sa Stratégie d'engagement en faveur de la pêche dans le Pacifique.

5. Les participants ont décidé qu'il serait utile, dans un premier temps, de réaliser deux études techniques :
 - un examen des niveaux historiques de la production de bêche-de-mer dans la région, avec une quantification du degré potentiel de restauration des pêcheries et de leur productivité/valeur économique/contribution potentielles si elles pouvaient produire à un niveau de rendement optimal, au plan biologique et économique (ce qui suppose essentiellement d'estimer les bénéfices actuellement sacrifiés du fait de l'inefficacité des mesures de gestion) ;
 - une modélisation et une analyse bioéconomique pour déterminer quelle pourrait être l'incidence des redevances, des taxes et autres outils économiques sur la gestion de la pêche des holothuries, ainsi que leurs coûts et avantages potentiels selon divers scénarios. Cette étude devrait aussi évaluer dans quelle mesure ces dispositifs pourraient être renforcés par une coopération régionale entre les États et Territoires insulaires océaniques.
6. L'ACIAR financera ces deux études à hauteur de 150 000 dollars australiens, une somme qui devrait suffire à leur réalisation. D'autres sources de financement seront sollicitées si besoin est.
7. TRAFFIC a également offert de prendre la direction de la conception et de la réalisation d'une étude régionale sur les schémas de commercialisation de la bêche-de-mer. TRAFFIC recherchera des fonds en vue de cette étude par l'entremise de ses propres réseaux. Il s'agirait de recueillir des informations semblables à celles que l'Agence des pêches du Forum a fournies à ses membres pour les aider à mieux comprendre les marchés et les intérêts commerciaux entrant en jeu dans la pêche des thonidés.

Réunion du Comité consultatif technique sur la pêche du Groupe mélanésien du fer de lance

8. Afin de lancer le processus, la CPS a engagé des consultations avec les responsables des pêches des pays membres du Groupe mélanésien du fer de lance. Plusieurs raisons expliquent que ce Groupe ait été approché d'emblée, à savoir :
 - ces pays contrôlent le gros de la ressource, même si celle-ci a été gravement épuisée, ce qui a conduit à la fermeture de la pêche dans trois des cinq pays concernés ;
 - les mouvements de bêche-de-mer ont donné lieu à des difficultés transnationales entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon ;
 - les pays sont confrontés aux mêmes difficultés de réglementation des prélèvements dans les zones rurales isolées ;
 - les pays membres du Groupe mélanésien du fer de lance se sont déjà déclarés intéressés à instaurer une coopération mutuelle en vue de la gestion des pêches côtières, et la CPS a prêté son concours pour l'élaboration d'un projet de protocole d'accord à cet effet.
9. Les participants ont appuyé les propositions visant la réalisation des études décrites ci-dessus, et sont convenus de participer à un groupe de travail destiné à promouvoir l'amélioration de la gestion et le développement des pêcheries.
10. En concertation avec le Secrétariat du Groupe mélanésien du fer de lance, la CPS définira le mandat des consultants chargés de la réalisation de ces deux études, et en assurera la diffusion auprès des personnes compétentes.

Processus proposé

11. La CPS assurera la coordination d'un groupe de travail informel sur la bêche-de-mer, qui sera constitué de représentants de différents pays et organismes techniques et d'experts invités. D'autres institutions (dont les domaines d'expertise sont rappelés entre parenthèses) se sont déclarées intéressées à participer à ce groupe de travail informel, notamment :

- l'ACIAR (recherche économique, aquaculture et reconstitution des stocks — organisme de financement)
- l'ANCORS (Centre national australien pour les ressources océaniques et la sécurité, spécialisé dans le juridique et les politiques internationales)
- TRAFFIC (commerce international et mesures de protection des espèces menacées)
- WorldFish (gestion des pêches et de l'aquaculture, organisme fortement représenté aux Îles Salomon)

Et peut-être :

- la Banque mondiale (organisme de financement spécialisé dans les politiques et mesures économiques)
 - les agents des services des pêches des Îles Fidji, des Îles Salomon, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Vanuatu (les pays membres du Groupe mélanésien du fer de lance).
12. La CPS définira le mandat du groupe de travail chargé de superviser la réalisation des deux études techniques, et préparera un document de réflexion ou d'élaboration d'une vision de la gestion et de la valorisation de la ressource en holothuries.
13. La CPS s'attachera à transformer ce groupe de travail informel en un groupe d'étude à caractère officiel, doté de son propre programme de travail, afin d'inscrire toutes les activités de gestion, de suivi, de contrôle et de surveillance dans une démarche sous-régionale, accompagnée d'un renforcement des capacités au niveau national. Une récupération des coûts auprès de la filière bêche-de-mer pourrait également être envisagée pour permettre son autofinancement à long terme.
14. Le groupe de travail/groupe d'étude travaillera en lien avec la Banque mondiale pour la tenir informée de l'évolution de la situation, dans le contexte de sa Stratégie d'engagement en faveur de la pêche dans le Pacifique, car des financements importants pourraient provenir de cette source à l'avenir.
15. La CPS présentera à la Conférence des Directeurs des pêches de février 2013 les conclusions des études, l'énoncé de mission, des recommandations sur les solutions envisageables et les possibilités de financement ainsi qu'un rapport sur les activités du groupe d'étude qui servira de modèle en vue d'un élargissement de la participation et/ou de la constitution d'autres groupes sous-régionaux.

Recommandations

Les Directeurs des pêches sont invités à :

- i. discuter du principe des deux études proposées ainsi que des activités prévues pour lancer ce processus, formuler leurs observations ; et,
- ii. prendre note de la proposition de création d'un groupe de travail informel, appelé à devenir un groupe d'étude plus structuré, avec la possibilité d'y associer d'autres pays ou de constituer ultérieurement d'autres groupes sous-régionaux.